

 Service de l'Information Aéronautique D S N A	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Tél : 05 57 92 57 97 ou 57 95 e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr	SUP AIP AIRAC 056/20 Date AIRAC : 21 MAY Date de publication : 09 APR
--	--	--

Objet : Salon LYON AIR EXPO - Procédures temporaires d'accès à l'AD Lyon-Bron LFLY et restrictions d'utilisation des CTR Bron et Saint Exupéry

En vigueur : Du 17 juin au 21 juin 2020

Lieu : AD : Lyon Bron LFLY, Lyon-Saint Exupéry LFLL – FIR : Marseille LFMM

1. Description

Le salon LYON AIR EXPO se tient du 17 au 21 juin 2020 sur l'aérodrome de Lyon-Bron. Des mesures particulières sont mises en place à cette occasion à partir du 17 juin, 1000 UTC jusqu'au 21 juin, 1000 UTC afin de gérer de manière sûre et efficace le trafic aérien en provenance et à destination de l'aérodrome.

L'ensemble des mesures de régulation de trafic décrites dans ce supplément à l'AIP ne s'appliquent pas aux aéronefs assurant des missions de sûreté ou d'urgence.

2. Procédures d'accréditation

L'utilisation de l'aérodrome de Lyon-Bron est restreinte aux seuls vols ayant obtenu un numéro d'accréditation auprès de l'organisation du salon.

Vols VFR :

La demande d'accréditation pour tout vol VFR à destination de LFLY se fait par Internet directement sur le site de l'organisation : <http://franceairexpo.com/> ou par téléphone au 06 24 13 54 72.

La date et l'heure d'arrivée autorisées seront confirmées en retour avec un numéro d'accréditation. Les pilotes devront planifier leurs vols afin de se conformer aux horaires reçus. Le numéro d'accréditation pourra être demandé au premier contact avec l'organisme de contrôle ou d'information de vol de Lyon.

En cas de changement d'aéronef, le pilote informera au plus tôt l'organisation avant son départ en indiquant le numéro et le type du nouvel appareil.

Vols IFR :

La demande d'accréditation pour tout vol IFR à destination de LFLY se fait par Internet directement sur le site de l'organisation : <http://franceairexpo.com/> ou par téléphone au 06 26 25 75 73.

Cette demande d'accréditation vaut demande d'assistance aéroportuaire auprès de l'exploitant.

La date et l'heure d'arrivée autorisées seront confirmées en retour avec un numéro d'accréditation. Les pilotes devront planifier leurs vols afin de se conformer aux horaires reçus. Le numéro d'accréditation pourra être demandé au premier contact avec LYON APP.

3. Procédures d'arrivée

Vols IFR :

Se conformer aux instructions du contrôle. Le numéro d'accréditation pourra être demandé au premier contact sur la fréquence avec LYON APP.

Vols VFR :

Les arrivées ne pourront être acceptées que dans le créneau alloué par l'organisation après vérification du numéro d'accréditation. Le cheminement d'arrivée vers l'aérodrome de Lyon-Bron sera imposé en fonction du QFU en service, à savoir :

- Arrivée par N ou NW si le QFU 16 est en service
- Arrivée par S ou SA si le QFU 34 est en service
- Aucune arrivée ne sera autorisée par la CTR Saint Exupéry.

Avant de pénétrer dans la zone réglementée temporaire (ZRT) "LYON AIR EXPO", et après avoir pris connaissance de l'ATIS de LFLY (128.130 MHz, tél: 04 82 90 48 32), le pilote contacte LYON INFO sur la fréquence ad hoc en indiquant :

- Indicatif et type d'appareil
- Numéro d'accréditation
- Heure estimée sur le point N ou S en fonction du QFU en service à LFLY

Après atterrissage et dégagement de la piste, suivre les instructions de BRON SOL. Les aéronefs non basés seront convoyés vers leur point de stationnement par un "FOLLOW ME".

L'attention des équipages est attirée sur la densité potentielle de trafic attendu. En fonction de l'encombrement de la plate-forme de Lyon-Bron et des conditions opérationnelles, une heure de passage pourra être imposée sur S ou N, si besoin en exécutant une attente.

En cas d'attente ou de retard imposé à leur vol, les équipages respecteront la règle du "voir et éviter" en maintenant les conditions de vol à vue. En cas d'impossibilité de maintenir VMC ou en cas d'autonomie insuffisante, ils envisageront un déroutement vers les aérodromes voisins conformément à la réglementation en vigueur. Dans ce cas, une nouvelle demande d'accréditation devra être formulée auprès de l'organisation pour un éventuel retour vers Lyon-Bron.

Important: en cas d'arrivée par l'itinéraire S-SA, les pilotes devront être attentifs à éviter toute proximité avec l'aérodrome de Lyon-Corbas sur lequel une importante activité parachutiste et vélivole existe.

4. Procédures de départ

Vols IFR

Pas de procédure particulière, suivre les instructions du contrôle.

Vols VFR

Les procédures suivantes sont à appliquer :

- Avant mise en route: écouter l'ATIS sur 128.130 MHz puis contacter BRON PREVOL sur 128.700 MHz et suivre les instructions
- En QFU 16, départs via SA-S
- En QFU 34, départs via NW-N
- Les départs vers la CTR Saint Exupéry sont interdits.

5. Transits VFR

Les transits VFR en CTR Bron et Saint Exupéry sont interdits.

6. Restrictions d'utilisation de l'aérodrome Lyon Bron LFLY

Tours de piste et vols d'entraînement en CTR :

Les tours de pistes, vols d'entraînement, baptêmes de l'air et les vols locaux en CTR Bron sont interdits.

Circulation au sol :

Les avions sont tous pris en charge en sortie de piste avec follow-me jusqu'au poste de stationnement.

Une voie de circulation est créée sur le parking C (envergure maximum de 12.2 m).

La voie de circulation TN est limitée à 24 m.

Après dégagement de piste, les aéronefs basés suivent les instructions de BRON SOL pour rejoindre leur hangar de stationnement.

Les aéronefs non basés seront systématiquement convoyés par un "FOLLOW ME" vers leur point de stationnement temporaire affecté par l'exploitant et l'organisation du salon.

Les ravitaillements doivent être effectués au départ.

7. Aires de stationnement

56 postes autonomes

Parking C : 27 postes (envergure maximum de 12.2 m et longueur maximum de 10.5 m)

Parking N : 25 postes (envergure maximum de 13.0 m et longueur maximum de 10.0 m)

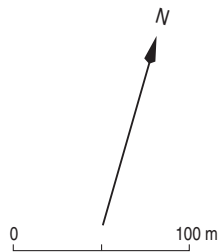
4 plots hélicoptères : H6 à H9 (voir AIP AD 2 LFLY APDC 02)

PLAN DES AIRES DE STATIONNEMENTS – CF ANNEXE – **cette ANNEXE annule et remplace la carte « AD 2 LFLY APDC 01 » de l'AIP pendant la durée du salon**

LYON AIR EXPO 2020

Aires de stationnement

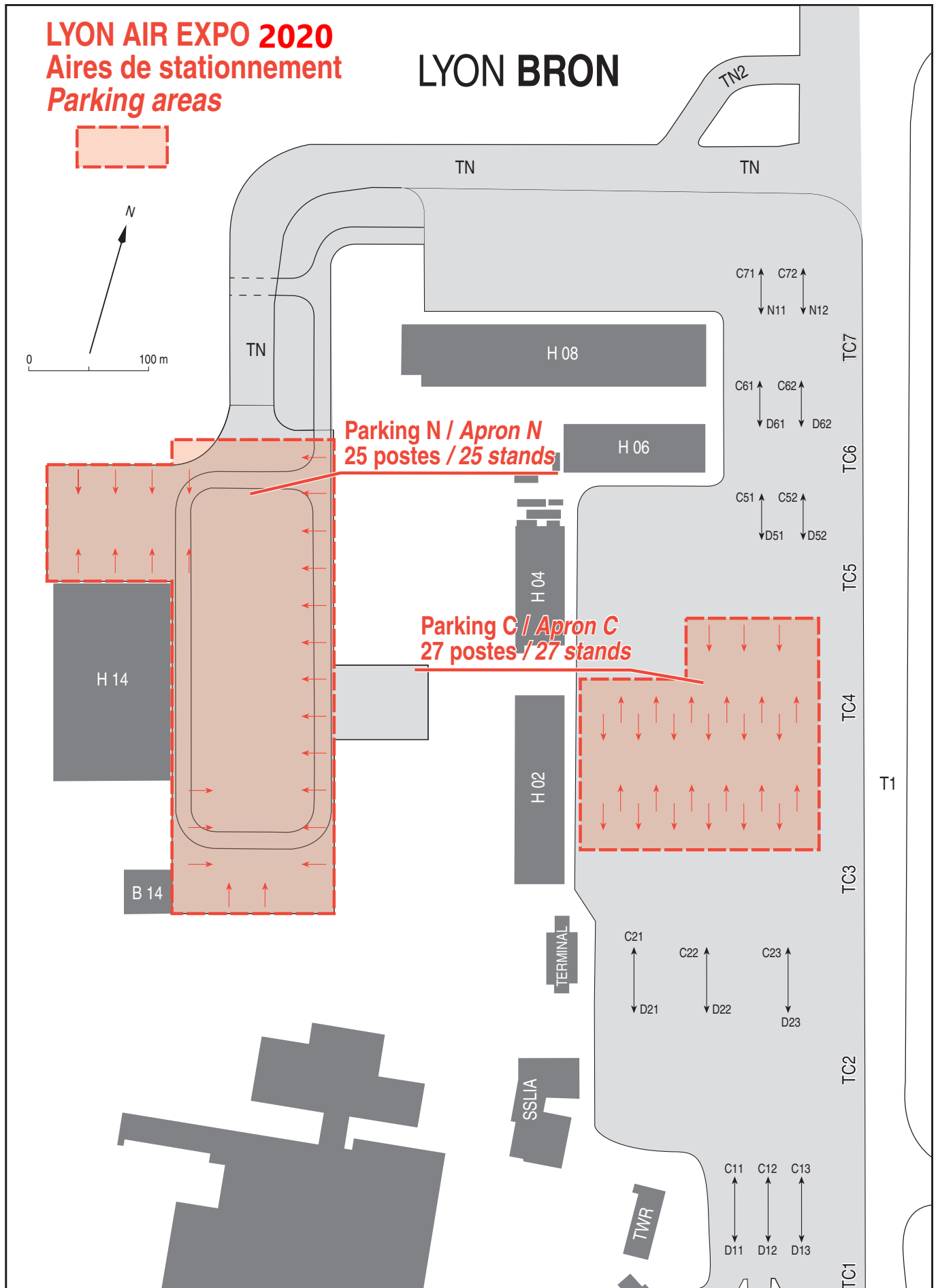
Parking areas



LYON BRON

Parking N / Apron N
25 postes / 25 stands

Parking C / Apron C
27 postes / 27 stands



AIP France AD 2 LFLY APDC 01 modifié / amended